



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CORMERAY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du Conseil de CORMERAY sous la présidence de Joël PASQUET, Maire.

**Date de Convocation** : 03/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 13

**Présents** : Joël PASQUET (Maire), Eric MARTINET (Maire-adjoint), Jean-Michel BLAITEAU (Maire-adjoint), Evelyne BASTIDE, Marie-Line BLANCHET, Isabelle CHAMPION-POIRETTE, Jérôme CLIMENT, Cédric IWANCZUK, Patricia LEHOUX, Jean-Louis MARTINEZ, Pascale PASQUET, Daniel RENVOIZE.

**Absents excusés** :

Bertrand BRIOT

Evelyne TROISPOUX qui donne procuration à Eric Martinet

**Absents** : Eliane HENRIOT

Jean-Ephrem MILLIASSEAU

Jennifer REVELUT

**Patricia LEHOUX** est désignée comme secrétaire de séance

**Délibération n° 2024 / 016**

**Objet : Adoption du compte administratif 2023 de la commune.**

Joël PASQUET, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2023, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

Jean-Louis MARTINEZ, rapporte le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Joël PASQUET, Maire.

Jean-Louis MARTINEZ Président de séance.

**Donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2023, qui est résumé par les

tableaux ci-joints.

**Constate** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice.

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser.

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	Réalisé : .....	194 694.00 €
	Reste à réaliser ....	0.00 €

Recettes	Réalisé : .....	148 148.94 €
	Reste à réaliser ....	0.00 €

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	Réalisé : .....	922 726.75 €
	Reste à réaliser ....	0.00 €

Recettes	Réalisé : .....	1 070 620.76 €
	Reste à réaliser ....	0.00 €

#### RESULTAT DE L'EXERCICE

Investissement : .... -	46 545,06 €
Fonctionnement : .... +	147 894,01 €
Résultat global : .... +	101 348,95 €

#### REPORTS DE L'EXERCICE N-1

Investissement : .... -	68 460,19 €
Fonctionnement : .... +	586 553,28 €
Résultat global : .... +	518 093,09 €

#### RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : .... -	115 005,25 €
Fonctionnement : .... +	665 987,10 €
Résultat global : .... +	550 981.85 €

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

**Vu** le budget primitif 2023 adopté par délibération du conseil municipal du 11 Avril 2023,

**Vu** la décision modificative n°1 approuvée par délibération du conseil municipal du 09 Nov. 2023,

**Vu** la décision modificative n°2 approuvée par délibération du conseil municipal du 13 Dec. 2023,

**Vu** la décision modificative n°3 approuvée par délibération du conseil municipal du 11 Janv. 2024,

**Vu** la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice

2023 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Jean-Louis MARTINEZ Président de séance.

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré,

**à l'unanimité**

**Approuve** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023 du budget principal

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, certifié exécutoire.

Délibération n° **2024 / 016**

Et ont signé les membres présents,  
Cormeray le 28 Mars 2024

Le Maire  
Joël PASQUET

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Cormeray, Loir-et-Cher. The seal features a central emblem with a castle and a tree, surrounded by the text 'MAIRIE DE CORMERAY' at the top and '(Loir-et-Cher)' at the bottom. A handwritten signature in black ink, 'J. Pasquet', is written across the seal.